|  |
| --- |
| **Description du métier, de l’activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :** |
| Le projet de certification permet de développer et de valider des compétences **de proposition et de** **mise en œuvre de techniques écologiques dans l’entretien d’un chantier paysager.** **Public visé :** Tout salarié et chef d’entreprise des entreprises du paysage |
| **Référentiel de compétences** | **Référentiel de certification** |
| **Modalités**  | **Critères**  |
| **Analyser un espace paysager en identifiant l’écosystème, les principales espèces bioindicatrices et ses principales fonctions et services écologiques afin de déterminer les actions écologiques à réaliser** | * **Questionnaire écrit**
* **Etude de dossier portant sur un cas d’entreprise ou scénario (étude de cas concret).**

*Après avoir pris connaissance du scénario, le candidat produit un document écrit incluant une première partie sous forme argumentée sur l’opportunité de mettre en œuvre des techniques d’entretien permettant de réduire l’impact environnemental des interventions. Le document peut être complété par des réalisations effectuées au sein de l’entreprise du candidat et illustré par des photos.**Le candidat identifiera les différents secteurs du chantier en hiérarchisant leurs potentiels écologiques et paysagers. Il est en capacité à mettre en parallèle les enjeux écologiques observés avec les gains écologiques souhaités.**Les propositions techniques sont adaptées au client et au site.** **Entretien avec les membres du jury d’évaluation sur ses activités et la présentation de son cas pratique**

*Le travail produit est défendu à l’oral devant le jury d’évaluation.**Le candidat doit montrer être convaincu et convaincre le jury du bienfait de ses prestations proposées pour site.*Les évaluations sont organisées et aménagées en fonction de la situation de handicap du candidat : aménagement du temps dédié aux évaluations / Utilisation d’aides techniques appropriées ou aides de personnes / aménagement du poste de travail) | Pertinence de l’analyse de l’espace paysager : * L’écosystème, l’habitat et l’espèce sont identifiés dans l’espace paysager.
* Les principales espèces bio-indicatrices sont identifiées dans l’espace paysager
* Les principales fonctions écologiques sont identifiées dans l’espace paysager
* Les principaux services écologiques sont identifiés dans l’espace paysager
 |
| **Mettre en œuvre des techniques écologiques dans l’entretien d’un chantier paysager afin de respecter l’environnement, la faune et la flore** | Pertinence des techniques utilisées pour l’objectif écologique souhaité.* Les habitats et les espèces sont protégées des dégradations et des pollutions.
* Les techniques de tonte, désherbage ou débroussaillage et la méthodologie employée sont adaptées à la protection de la faune et de la flore.
* Les techniques de taille et la méthodologie employée sur espèce ligneuse sont adaptées à la préservation des habitats et des espèces.
* Des aides techniques sont utilisées le cas échéant en cas de situation de handicap
* L’organisation de travail permet une réduction des impacts environnementaux
 |
| **Proposer à la clientèle des techniques d’entretien d’aménagements paysagers afin de favoriser la biodiversité** | Le contexte environnemental du chantier paysager est clairement identifié :* Les techniques d’entretien proposées sont conformes à un objectif d’amélioration environnemental du site.
* Les techniques prennent en compte le respect de la faune et la flore environnante.
* Les demandes du client sont prises en compte.
* Les demandes ne permettant pas d’atteindre un objectif écologique ou n’étant pas réalisables techniquement sont contre-argumentées avec un discours adapté au client.
* L’adhésion du client est recherchée
 |
| **Proposer et argumenter la mise en place d’aménagements complémentaires afin de respecter la biodiversité** | Le contexte environnemental et paysager du chantier clairement identifié.* Les différents secteurs du chantier sont hiérarchisés en fonction de leurs potentiels écologiques et paysagers.
* Les enjeux écologiques observés sont pris en compte lors de la définition des gains écologiques souhaités.
* Les aménagements paysagers proposés sont en adéquation avec le paysage environnant dans une continuité écologique.
* Les demandes du client sont prises en compte.
* Les demandes ne permettant pas d’atteindre un objectif écologique ou n’étant pas réalisables techniquement sont contre-argumentées avec un discours adapté au client.
* L’adhésion du client est recherchée
 |